

Conseil général

Séance n° 3

du jeudi 15.12.2016, de 19:30 à 22:15,
salle de gymnastique

Président	Bertrand Vianin
Secrétaire	Patricia Constantin
Présents PDC	Aymon Fabien - Beney André - Beney Christophe - Bétrisey Sophie - Benthon Marylise - Blanc Viviane - Darbellay François - Dussex Mathieu - Muller Lionel - Pralong Daniel - Praplan Betty - Rey Laurence - Vianin Bertrand - Travelletti Joseph
Entente communale	Bonvin Grégoire - Roachat Armande - Savioz Valérie
PS	Aymon Christophe - Aymon Egide - Beney Georgy - Constantin Patricia - Cotter Patricia - Cotter Daniel - La Sala Aline - Morard Joël - Morard Gino - Travelletti Christiane - Zufferey Daniel
Conseil communal	Aymon Marco - Jollien Nicole - Morard Bernard - Mottet Vivian - Savioz Dominique - Pellissier François - Follonier Thierry
Excusés	Constantin Fabienne - Jollien Frédéric - Bonvin Nicole

M. Bertrand Vianin salue toutes les personnes présentes et en particulier de M. Samuel Jacquier, représentant de la presse.

Il remercie Mme Armande Roachat pour la décoration de la salle.

Le bureau félicite les nouveaux élus et informe qu'ils seront convoqués en début d'année 2017 pour la séance constitutive. Il remercie les anciens conseillers généraux pour le travail tout au long de la législature.

Il souhaite un joyeux anniversaire à M. Lionel Muller.

Il félicite Mme Laurence Rey pour sa nomination au cadastre de la commune.

M. Marco Aymon salue toutes les personnes présentes.

DEBATS

14	1	Contrôle des présences

Les personnes suivantes sont excusées : M. Frédéric Jollien - Mme Fabienne Constantin - Mme Nicole Bonvin.

28 conseillers généraux ont signé la liste des présences. Le quorum est atteint. L'assemblée peut valablement délibérer.

15	2	Approbation de l'ordre du jour

L'ordre du jour tel que présenté est accepté.

Divers annoncés : Mathieu Dussex – Armande Rochat.

3	3	Approbation du procès-verbal de la séance plénière du 29 septembre 2016

Le procès-verbal est adopté à l'unanimité.

M. Bertrand Vianin remercie Mme Patricia Constantin pour la tenue du procès-verbal.

16	4	Règlement sur la taxe de séjour

M. Bertrand Vianin informe que le bureau a décidé de nommer une commission ad hoc pour étudier ce règlement. Il précise que le règlement sera traité article par article mais accepté ou refusé in globo.

Mme Christiane Travelletti, présidente de la commission, rappelle qu'une nouvelle loi sur le tourisme a été acceptée en 2014. Cette dernière permet la mise en place d'une nouvelle taxe de séjour.

Elle remercie la commission pour son travail, mais également M. Vivian Mottet, M. Alexandre Blanc et Mme Anne-Sophie Fioretto pour les informations données.

M. Daniel Pralong, rapporteur, donne lecture de l'introduction du rapport de la commission.

M. Mathieu Dussex, pour le groupe PDC, regrette que ce règlement ait dû être traité dans l'urgence. Il est difficile de travailler dans ces conditions. De plus, il est impératif qu'un règlement soumis pour approbation ne comporte qu'une seule version et non pas plusieurs comme cela a été le cas. Malgré ces remarques, le groupe PDC accepte l'entrée en matière.

M. Egide Aymon, pour le groupe PS, accepte l'entrée en matière. Il remercie la commission pour le travail fourni dans le peu de temps qui lui a été imparti.

Mme Valérie Savioz, pour l'Entente radicale-libérale, remercie les conseillers généraux qui ont accepté de s'investir dans la commission ad hoc malgré le peu de temps.

Introduction

Remarque : **M. Daniel Pralong** relève que la date indiquée à la ligne : adopté par le conseil communal d'Ayent le 27.11.2016 n'est pas exacte, il s'agit plutôt du 27 octobre. Il faudra vérifier avec la commission de rédaction.

Art. 1

Rien à signaler.

Art. 2

Rien à signaler.

Art. 3

M. Daniel Pralong donne lecture du rapport de la commission par rapport à l'art. 3. Aucune modification n'est proposée.

Art. 4

Rien à signaler.

Art. 5

M. Daniel Pralong donne lecture du rapport de la commission par rapport à l'art. 5.

Proposition de modification de la commission :

Lettre c) pour les cabanes et refuges de montagne à Fr. 3.--

Mme Armande Rochat demande si pour la cabane des Audannes, étant donné qu'elle se situe dans le secteur 2, une réduction de la taxe est prévue ?

M. Vivian Mottet indique qu'en effet, comme la cabane se situe dans le secteur 2, à plus de 300 mètres, elle paiera seulement le 25% de la taxe.

La proposition de la commission est acceptée.

Art. 6

M. Daniel Pralong donne lecture du rapport de la commission par rapport à l'art. 6.

La commission a proposé de supprimer l'alinéa f).

Cette proposition est acceptée.

Art. 7

Rien à signaler.

Art. 8

Rien à signaler.

Art. 9

M. Daniel Pralong donne lecture du rapport de la commission par rapport à l'art. 9.

Proposition de la commission :

L'encaissement de la taxe de séjour forfaitaire est effectué par la commune d'Ayent. L'encaissement des taxes de séjour à la nuitée peut être délégué à Anzère Tourisme SA. Les dispositions de l'article 14 de la LTour concernant la surveillance sont applicables.

Cette proposition est acceptée.

Art. 10

Rien à signaler.

Art. 11

Rien à signaler.

M. Daniel Pralong donne donc lecture de la conclusion de la commission ad hoc.

M. Mathieu Dussex informe que le groupe PDC demande que les recommandations de la commission deviennent des conditions obligatoires à l'approbation du règlement. Il souhaite que ces conditions soient obligatoires pour le conseil communal.

Mme Christiane Travelletti relève que la commission a mis des recommandations. En son nom personnel, elle pense qu'il est difficile de les introduire dans le règlement.

Mme Valérie Savioz pense qu'il faut les intégrer dans le règlement, sinon cela reste des recommandations générales.

Mme Patricia Cotter pense que d'inclure dans le règlement des pourcentages va figer les montants. Elle ne serait pas contre d'y inclure les recommandations, mais sans fixer les pourcentages.

Le groupe PDC maintient sa proposition d'inclure dans le règlement les recommandations avec les pourcentages.

M. Vivian Mottet informe que le conseil communal s'était prononcé pour une taxe à 15%. Il rappelle qu'avec le comité d'Anzère Tourisme SA, il a toujours veillé à présenter un budget équilibré. Il donne des explications sur le travail d'Anzère Tourisme SA et sur le projet de la carte avantages.

M. Christophe Beney pense que la notion du pourcentage est intéressante que ce soit dans le règlement ou dans un document annexe par rapport au budget car on doit rester attentif que ce qui est dévolu à la carte avantages soit limité. Il relève qu'il y a des divergences de vue sur la manière d'utiliser cette taxe. L'introduction des pourcentages permettrait de mettre un garde fou.

M. Marco Aymon relève que le bureau a travaillé sur ces chiffres. C'est mettre en doute les compétences sur les personnes qui ont travaillé sur cet objet.

M. Mathieu Dussex propose de mettre ces recommandations dans une annexe au règlement.

Mme Christiane Travelletti pense qu'il faut faire confiance à Anzère Tourisme SA et le budget devra être avalisé par le conseil communal.

Mme Valérie Savioz propose de faire une charte avec les recommandations et cela permet de faire confiance aux personnes qui ont travaillé.

M. Marco Aymon pense que cela peut être une déclaration d'intention du conseil général. Si ces recommandations ne sont pas respectées, il faut pouvoir les justifier avec le conseil général.

M. Daniel Pralong rappelle que des conditions avaient également été fixées pour le cautionnement de Télé Anzère SA et pense que l'on peut se baser sur le même principe.

Mme Armande Rochat est d'accord avec tout ce qui se dit. Elle relève que le conseil général est responsable d'une décision. Il faudrait essayer de trouver un compromis, par exemple une charte.

M. Vivian Mottet relève que le conseil communal a donné mandat à Anzère Tourisme SA pour gérer le tourisme. Si maintenant le conseil communal gère ces montants, on va à l'encontre de la décision du conseil communal.

M. Mathieu Dussex souhaite que ces trois propositions fassent partie d'une charte et demande le vote sur les 3 points.

Vote

1^{ère} proposition :

Que le montant attribué au fond d'infrastructure s'élève annuellement à 20% du montant de la taxe de séjour encaissé (forfait et taxes à la nuitée).

25 voix pour
1 abstention

Cette proposition est acceptée par 25 voix.

2^{ème} proposition

Que le montant des avantages offerts par la nouvelle carte avantage été comme hiver soit plafonné au maximum à 30% du montant encaissé par la taxe de séjour.

Vote

24 voix pour
1 contre
2 abstentions

La proposition est acceptée.

3^{ème} proposition

Que l'encaissement du fond d'infrastructures soit impérativement encaissé par la commune et que sa gestion soit réalisée par la commune également sur un compte indépendant.

Vote

1 abstention
11 contre
13 pour

Cette proposition est acceptée.

M. Egide Aymon trouve dommage que des personnes ne votent pas.

M. le Président demande si l'assemblée est d'accord d'adopter le règlement en une seule lecture.

Vote

27 voix pour (unanimité)

Vote final sur le règlement sur les taxes de séjour

Vote

26 voix pour

1 abstention

M. Vivian Mottet remercie les conseillers généraux pour l'acceptation de ce règlement. Par contre, il rappelle que le but de règlement était de simplifier la gestion du tourisme. L'introduction d'une charte sera une contrainte à l'application de ce règlement et en ceci ralentira les procédures.

17	5	Détermination du coefficient d'impôt et du taux d'indexation

M. Joël Morard remercie les membres de la commission pour le travail fourni.

Mme Armande Rochat donne lecture du rapport de la commission de gestion sur cet objet.

Les 3 groupes acceptent l'entrée en matière.

Vote

27 voix pour le maintien des barèmes fiscaux en vigueur, accepté à l'unanimité.

18	6	Approbation du budget 2017

Mme Armande Rochat donne lecture du rapport de la commission de gestion pour l'introduction du rapport.

Les 3 chefs de groupe acceptent l'entrée en matière.

M. Gino Morard relève que sous le point 1.4. du budget, la part d'Anzère Tourisme de Fr. 500'000.-- va se retrouver sur la part communale suite au vote sur le règlement.

M. Bernard Morard comprend cette remarque. Cependant, le point 3 de la charte touche les investissements. Il s'agit ici de charges annuelles de la structure et des prestations déléguées à Anzère Tourisme SA.

Le budget sera traité rubrique par rubrique.

Compte de fonctionnement

Chapitre 0 administration générale

Mme Armande Rochat donne lecture du rapport de la commission de gestion sur cette rubrique.

Chapitre 1 sécurité publique

Mme Armande Rochat donne lecture du rapport de la commission de gestion sur cette rubrique.

Chapitre 2 enseignement et formation

Mme Armande Rochat donne lecture du rapport de la commission de gestion sur cette rubrique.

Chapitre 3 Culture, loisirs et culte

Mme Armande Rochat donne lecture du rapport de la commission de gestion sur cette rubrique.

Chapitre 4 santé

Chapitre 5 prévoyance sociale

Chapitre 6 trafic

Chapitre 7 protection et aménagement de l'environnement

Mme Armande Rochat donne lecture du rapport de la commission de gestion sur cette rubrique.

Chapitre 8 économie publique

Mme Armande Rochat donne lecture du rapport de la commission de gestion sur cette rubrique.

Chapitre 9 finances et impôts

Compte d'investissement

Chapitre 0 administration générale

Mme Armande Rochat donne lecture du rapport de la commission de gestion sur cette rubrique.

La commission de gestion s'est posé la question de savoir si le conseil communal avait vraiment besoin d'un tableau interactif. Ce tableau serait plus utile dans les écoles que pour la salle du conseil.

M. François Pellissier informe que toutes les classes dès la 3H sont équipées de tableaux interactifs.

M. Bernard Morard informe que la salle du conseil est mal équipée. Cela permettra de donner une image plus moderne de la commune lors de séances avec les différents partenaires.

Chapitre 1

Chapitre 2

Chapitre 3

M. Gino Morard demande un éclaircissement sur les Fr. 70'000.-- pour les infrastructures sportives. Avec la votation sur le règlement, ce montant ne semble plus correct.

M. Bernard Morard rappelle que la taxe forfaitaire est facturée par la commune et reversée dans l'intégralité à Anzère Tourisme SA. On va retenir 20% et les mettre dans les comptes. Cela apparaîtra au niveau du passif du bilan.

M. Bernard Morard apporte quelques précisions. Le budget présente une marge d'autofinancement en recul de 1 millions de francs avec toutes ces nouvelles structures (police, Anzère Tourisme SA). Au niveau des impôts, la question s'est posée s'il fallait faire quelque chose. Il faudra probablement adapter les barèmes fiscaux à moyen terme.

Vote sur le budget :

27 voix pour

Le budget 2017 est accepté à l'unanimité.

19	7	Plan financier 2017-2020

Mme Armande RoCHAT donne lecture du rapport de la commission de gestion sur ce sujet.

M. Bernard Morard rappelle que le plan financier est élaboré sur les principes instaurés dans la loi sur la gestion des communes. Il donne lecture de l'article. Il informe que ce document est disponible sur le site de la commune.

Il indique que l'évolution devrait permettre d'atteindre une marge d'autofinancement de 3.2 millions. Par atteindre cela, une adaptation fiscale de 5% en moyenne serait nécessaire en 2019.

Les investissements globaux prévus pour 2017–2020 atteignent 17.5 millions pour une marge de 11.8 millions.

Il relève également que ce plan est à caractère évolutif.

20	8	Point de la situation du Conseil communal sur l'assainissement de Télé Anzère SA et les préventes

M. Marco Aymon informe que les préventes d'abonnement ont augmenté de 3.9% par rapport à l'année passée. L'abonnement Mosaic a très bien fonctionné.

Les ventes par web sont coûteuses en marge que l'on doit laisser aux opérateurs.

L'abonnement Mosaic a également été proposé pour 1, 2, 3 ou 4 jours. Les hôtels de la plaine proposent des packages avec ces solutions. D'autres stations s'intéressent à venir avec nous sur l'abonnement Mosaic.

21	9	Réponse au postulat sur la gestion des places de parc

M. Bertrand Vianin rappelle le dépôt d'un postulat sur la gestion des places de parc par le groupe PDC.

M. Marco Aymon présente un compte rendu de la réponse du postulat.

Le groupe PDC remercie pour l'excellent dossier en réponse au postulat. Il est important de mettre en pratique les propositions faites.

Les 3 chefs de groupe acceptent l'entrée en matière.

Mme Patricia Cotter demande s'il serait bien d'intégrer à ce projet une installation de bornes électriques pour la recharge des voitures. **M. Marco Aymon** pense qu'il serait judicieux d'y penser.

M. Christophe Beney remercie la municipalité pour la qualité du rapport. Il demande une petite clarification : est-ce que les négociations avec les privés pour l'AVO et l'extension sous la place de jeux auraient une influence sur les places prévues sous le cube ?

M. Marco Aymon informe que ces discussions ne sont pas liées au cube. Dans la démarche, il y a 40 places de parc promises à la mise à disposition par les propriétaires. Il y a encore 120 places ouvertes.

Il informe que le PAD du cube a été validé par le conseil communal et transmis au canton pour approbation. Le parking souterrain coûterait cher. Une réflexion est en cours pour la construction près de la centrale de chauffage à bois d'un parking sous forme de colonne métallique en hauteur.

Une commission sera créée en début d'année pour étudier les différentes variantes pour gérer les places de parc à moyen et long terme.

Vote

La réponse au postulat est acceptée à l'unanimité.

M. Marco Aymon remercie pour le soutien à ce rapport et profite de remercier toutes les personnes qui ont contribué à l'élaboration de ce rapport ainsi que la nouvelle employée du service technique.

22	10	Divers

M. Mathieu Dussex pose une question sur la décharge de Luc. Est-il possible d'élargir les heures d'ouverture au samedi après-midi ?

M. Marco Aymon prend note et analysera la possibilité.

Mme Armande Rochat remercie toutes les personnes présentes et toute la bonne collaboration au sein de cette législature.

M. Marco Aymon remercie toutes les personnes pour cette législature (conseillers sortants, conseillers restants).

Il rappelle la messe du 1^{er} janvier pour les vœux.

M. Bertrand Vianin clôt la séance à 22 h 15.

**LE CONSEIL GENERAL
DE LA COMMUNE D'AYENT**

Le Président
Vianin Bertrand

La Secrétaire
Constantin Patricia